

VIOLAINES



Violaines

*Pour donner une image accueillante de
notre ville et améliorer la qualité de
notre cadre de vie*

*La Commission de l'environnement
fait appel à vos talents de jardinier décorateur
et vous invite à participer au*

Concours des maisons fleuries 2010

*Bulletin d'inscription
à retourner en Mairie avant le 20 juin*

*M. Mme * _____*

*Adresse * _____*

*tel * _____*

participel(ent) au concours des maisons fleuries

signature

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 Inscriptions

Le concours des maisons fleuries est ouvert aux habitants de la Commune en s'inscrivant directement auprès de la Mairie avant fin Juin.

ARTICLE 2 Modalités d'appréciation

Ce concours est organisé dans le but d'améliorer le cadre de vie de la Commune.

Dans cet esprit, si le fleurissement demeure l'objectif principal, une large place sera toutefois donnée à la qualité et à l'entretien de l'espace vert ou façade, mais aussi à tout ce qui contribue à sa valorisation.

Seules seront prises en considération les décorations florales visibles de la voie publique.

ARTICLE 3 Catégorie du concours

Peuvent participer au concours toutes les maisons ou commerces, avec ou sans jardin, terrasse ou balcon.

La répartition par catégorie sera faite selon la surface du terrain.

ARTICLE 4 Organisation du concours

Le concours sera ouvert du 1^{er} Juin au 30 Septembre.

Le jury effectuera 2 passages afin de départager les compétiteurs ; le premier fin juin, le second en septembre.

ARTICLE 5 Prix spécial

Le particulier classé premier deux années de suite, se verra décerner un prix spécial et sera classé hors catégorie.

Un prix spécial peut être décerné par le jury à la maison fleurie faisant preuve d'originalité, voir d'humour;

ARTICLE 6 Remise de prix

La communication des résultats se fera lors d'une cérémonie officielle.

- Un diplôme sera remis aux lauréats

- Un cadeau sera remis à tous les participants au concours

- Le palmarès complet du concours sera publié dans "Violaines infos".

ARTICLE 7 Acceptation du règlement

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par les jurys.